

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2024 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-et-un mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le trois avril deux-mille-vingt-quatre, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à M. Louis PARENTE, M. Jean Pierre FABRE absent excusé, M. ZURCHER absent excusé, M. ARGENTANO, absent.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 commune

M. le Maire présente les comptes de gestion de la commune établis par le Trésorier et les comptes administratifs du budget de la Commune.

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation des comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
COMMUNE :			
Investissement :	-371 228.50	248 150.29	-123 078.21
Fonctionnement :	340 092.83	370 467.23	466 161.17

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 école

M. le Maire présente les comptes de gestion de la caisse des écoles établis par le Trésorier et les comptes administratifs de la caisse des écoles

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
CAISSE DES ECOLES :			
Investissement :	2 262.73	-3 552.86	-1 290.13
Fonctionnement :	299.56	-3 761.88	8 300.41

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 cinéma

M. le Maire présente les comptes administratifs du cinéma et le compte de gestion établi par le Trésorier.

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
CINEMA :			
Investissement :	77 927.80	11 194.26	89 122.06
Fonctionnement :	19 637.77	-13 842.57	5 795.20

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 SEA

M. le Maire présente les comptes de gestion du SEA établis par le Trésorier et les comptes administratifs du SEA

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
SEA :			
Investissement :	13 763.22	7 201.59	20 964.81
Fonctionnement :	86 482.32	-18 991.19	63 254.35

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation des comptes.

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

M. ZURCHER arrive à 20h20

Affectation des résultats 2023 de la Commune.

M. le Maire présente la délibération.

Il précise que le déficit d'investissement de **123 078.21€** sera reporté à l'article 001 en dépense

Le besoin de financement généré par cette dépense soit : **123 078.21 €** ainsi que le report des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement pour un montant de : **529 416.51 €** sera couvert pour partie par l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de **466 161.17 €**.

L'excédent de fonctionnement de **466 161.17€** sera réparti comme suit :
466 161.17€ au compte 1068 en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la commune

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2023 de la Caisse des écoles.

M. le Maire présente la délibération.

Il précise que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense pour un montant de **1 290.13 €**

Le besoin de financement généré par cette dépense sera couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de **1 290.13€**

L'excédent de fonctionnement de **8 300.14€** sera réparti comme suit :

- **1 290.13€** au compte 1068 en recettes d'investissement
- **7 010.28€** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la caisse des écoles

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2023 du SEA.

M. le Maire présente la délibération.

Il précise que L'excédent d'investissement de **20 964.81€** sera reporté à l'article 001 en recettes

L'excédent de fonctionnement de **63 254.35€** sera reporté au compte 002 en recettes

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du SEA

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affectation des résultats 2023 du cinéma.

M. le Maire présente la délibération.

Il précise que le résultat excédentaire d'investissement de 89 122.06€ sera reporté à l'article 001 en recettes d'investissement,

L'excédent de fonctionnement de 5 795.20€ sera reporté à l'article 002 en recettes de fonctionnement,

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du cinéma

Vote des subventions 2024

M. le Maire présente la délibération. Il présente aux élus les montants des subventions proposés par la commission des finances du 26 mars 2024.

Nom de l'association	décision commission des finances
ABYSSE UBAYE	300,00 €
ADMR VALLEE DE L'UBAYE	1 500,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS BARCELO	250,00 €
ANCIENS RESISTANTS DE LA VALLEE DE	100,00 €
ARC EN UBAYE	75,00 €
ATELIER PARTAGE EN UBAYE	200,00 €
AUDACCE	500,00 €
BADMINTON CLUB DE L UBAYE	100,00 €
BASKET CLUB	100,00 €
BOUCHONS D AMOUR	100,00 €
CLUB ESCALADE VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
DON DE SANG BENEVOLE DE LA VALLEE	50,00 €
ECURIE UBAYE	2 300,00 €
GARDERIE LES MARMOT'S (Barcelonnette)	5 781,00 €
GSSB - Groupe Skieurs Sauze-Barcelonnette	15 000,00 €
HORIZON MONTAGNE	200,00 €
JUDO CLUB DE LA VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
LES FONDUS DE L'UBAYE	100,00 €
LES MARMOTTES (GARDERIE JAUSIERS)	595,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
SOLIDARITAT UBAYE	200,00 €
UBAYE RALLYE PASSION	1 000,00 €
TOTAL	28 851,00 €

M. DESDIER demande si les chasseurs ont fait une demande de subvention. M. le Maire précise que le Président a demandé un rendez-vous pour évoquer un projet de convention pour l'utilisation du communal par les chasseurs et n'a pas demandé de subvention cette année.

Mme PIGEARD demande que le conseil soit tenu au courant de ce projet de convention à intervenir avec la société de chasse Faucon / Enchastrayes.

M. OLIVERO précise qu'un montant total de 29 851 € est prévu au budget dont 1 000€ non affecté à ce jour, mais pouvant servir à financer des bons alimentaires pour les restos du cœur de Barcelonnette, ou une subvention à une autre association.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

État récapitulatif annuel des indemnités des élus (article L2123-24-1-1 CGCT)

M. le Maire explique que la loi Engagement et Proximité a introduit l'obligation de communiquer chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune un état des indemnités.

M. Olivero communique cet état au conseil municipal :

	TOTAL BRUT ANNEE 2023
Albert OLIVERO	16 790,70 €
Jacques MARTIN	5 475,18 €
Isabelle PIGEARD	5 475,18 €
Jacques WALTHER	5 475,18 €

Le conseil municipal prend acte de cette communication

Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle les taux d'imposition de la commune ainsi que la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2023 par lequel la commune a décidé d'instaurer une majoration de 40 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements meublés non affectés à l'habitation principale. Les autres taux sont inchangés.

Le produit fiscal estimé lié à cette augmentation est d'environ 116 000€.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vote des budgets 2024 de la commune

M. le Maire présente le budget de la commune :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre ; équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 1 829 851.00€

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 2 618 109.00€

Vote du budget 2024 de la caisse des écoles

M. le Maire présente le budget de la caisse des écoles :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à 86 688.00 €

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à 3 991.00€

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2024 du cinéma

M. le Maire présente le budget du cinéma :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à 59 135.00€

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à 107 835.00€

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Vote du budget 2024 du SEA

M. le Maire présente le budget du SEA :

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à 204 000.00€

- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à 85 000.00€

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

Participation aux budgets annexes :

Le conseil municipal décide de fixer les participations aux budgets annexes 2024 comme suit :

Article 657361 - Caisse des Ecoles75 677.35€

Article 657364 - Cinéma.....32 319.06€

Article 657364 – Service de l’Eau0€

M. le Maire fait procéder au vote

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

La question de l’augmentation du prix de l’eau sur la commune a été évoquée lors de la commission des finances. Cette question sera évoquée après l’été lors des commissions sur l’eau.

Mme PIGEARD précise que le chemin de Cabanette présente des tranchées énormes liées aux pluies de ce Week-end et aux intempéries de début décembre. Il va falloir remettre ce chemin en état pour permettre l’accès aux alpages.

M. OLIVERO évoque également un mouvement sur la voirie des champs au niveau du chalet Chardenal au Sauze ainsi qu’un affaissement de la RD9 sous la mairie. Les fortes pluies ont mis à mal nombre de chemins et voirie qu’il va falloir réparer.

Participation aux frais de scolarité école du Sauze – année scolaire 2023/2024

M. le Maire présente la délibération.

La commune d’Enchastrayes est amenée à demander une participation aux communes extérieures sur lesquelles résident des enfants scolarisés dans l’école du Sauze.

Selon les cas, la participation de la commune de résidence peut être volontaire ou obligatoire :

- Participation volontaire de la commune extérieure : le maire de la commune de résidence, consulté par le maire d’Enchastrayes, donne son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de sa commune.
- Participation obligatoire de la commune extérieure : pour les dérogations prévues par le code de l’Éducation (articles L.212-8 modifié et R.212-21 notamment) pour les lesquelles le maire de la commune d’accueil est fondé à inscrire l’enfant et informe le maire de la commune de résidence du motif ayant justifié cette inscription.

Trois cas dérogatoires entraînent obligatoirement la participation financière de la commune de résidence :

- Les obligations professionnelles des parents et l'absence de moyens de garde et de cantine ou de l'une de ces deux prestations dans la commune de résidence ;
- Des raisons médicales ;
- L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement du premier degré de la même commune.

Par ailleurs, ces mêmes articles prévoient également que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation maternelle, soit de la scolarité élémentaire de cet enfant. Cela permet de garantir la poursuite de scolarité de l'enfant au sein d'un même établissement jusqu'à la fin de son cycle.

Ainsi, en cas d'accord préalable ou dans les cas obligatoires, la commune de résidence doit verser une participation financière à la commune d'accueil supportant les charges de fonctionnement ainsi générées, et dont le montant est déterminé par le forfait communal établi à de **3 485.11€** pour l'année scolaire 2023/2024 pour l'école du Sauze.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Questions diverses

Problème de la buse bouchée du Villard : M. GOTAB évoque la question de la buse bouchée au Villard. Les équipes sont intervenues le 1^{er} avril pour essayer de déboucher cet ouvrage, sans succès. Après inspection, il s'agit d'un rocher qui obstrue la buse empêchant l'écoulement de l'eau. Les services techniques vont essayer d'évacuer le rocher. M. Olivero précise que des grilles seront installées pour garantir la sécurité et empêcher ce type d'incident.

Réunion avec l'association des commerçants, Ubaye tourisme et la régie : Une réunion est proposée et la date retenue par la commune est le 8 avril à 9 heures. Ce créneau est provisoire et nous attendons sa confirmation.

Digue des Galamonts : M. ZURCHER demande quand sont programmés les travaux de réparation de la digue des Galamonts . M. OLIVERO précise qu'ils devraient avoir lieu fin mai début juin. Il convient de transmettre à la GEMAPI les plans du lotissement de la Chaup construit (avec cette digue) dans les années 70.

Réunion avec un agent : Mme PIGEARD demande que suite au courriel reçu en mairie, une réunion soit organisée avec l'agent demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est suspendue pour permettre les échanges avec le public

M. Olivero profite de la présence de M. GAETCHER dans la salle pour évoquer le courriel reçu en mairie par lequel M. GAETCHER renouvelle sa demande de documents sur la tyrolienne.

M. Olivero donne lecture du courrier réponse fait à la CADA fin janvier 2024 et précise que la plupart des documents ont été transmis à M. GAETCHER par courriel du 24 juillet 2023.

Par contre, M. GAETCHER a sollicité la communication des études de faisabilité du projet réalisées par le bureau d'études ABEST INGENIERIE. La commune a sollicité l'autorisation du bureau d'études pour la communication de ce document. Ce dernier s'est opposé à la communication de ce document au titre des droits de la propriété intellectuelle.

M. OLIVERO s'étonne de l'insistance de ce dernier et lui demande pourquoi il relance la commune sur ce dossier ?

M. GAETCHER explique qu'il souhaite connaître notamment l'étude de faisabilité et de rentabilité de cet ouvrage. Il estime qu'il y a un déficit d'information sur ce projet et fait remarquer aux élus qu'il n'est pas le seul à s'inquiéter et à demander des précisions. Il précise qu'un élu s'est abstenu à Barcelonnette, que le conseil du Lauzet a reporté son avis du fait du manque d'information, que plusieurs abstentions et oppositions ont été exprimés lors du conseil municipal de Faucon. Il ajoute que certains conseils municipaux ne sont pas informés et s'interrogent sur la rentabilité de cet ouvrage et la charge transféré à la régie ubaye ski.

M. MARTIN et PIGEARD interviennent pour rappeler que cette question a été présentée en conseil communautaire, en commissions CCVUSP, et lors d'une réunion où tous les maires étaient conviés. Il est donc étonnant que des élus estiment ne pas avoir d'information sur ce projet.

M. GOTAB estime que les élus qui prétendent ne pas avoir toutes les informations nécessaires à leur positionnement sur le sujet sont probablement de mauvaise foi.

M. OLIVERO rappelle que ce projet rentre dans le cadre de la diversification des activités de la station et participe à une offre 4 saisons dans la vallée.

Un autre projet « le sentier du vertige » a le même objectif et est inscrit au budget 2024 de la commune. Ces projets sont porteurs pour notre « vallée », et il est regrettable que certains élus mettent des bâtons dans les roues de ceux qui agissent pour leur territoire !

M. GAETCHER suggère au conseil que les habitants de la commune soient consultés sur les projets communaux et intercommunaux.

MM. MARTIN et OLIVERO précisent que les élus représentent les habitants et qu'ils agissent en responsabilité. M. le Maire précise qu'il est le premier gendarme des finances de la commune et que les élus ont fait des choses merveilleuses durant tous ses mandats sans jamais mettre en péril les finances communales. Il est indispensable de faire confiance aux élus qui connaissent bien leur territoire.

A l'issue d'un débat entre conseillers et le public, il est confirmé qu'aucune redevance ne sera perçue par la commune pour l'exploitation par la régie de la tyrolienne. Il est rappelé qu'à l'origine ce projet a été mis en œuvre pour conforter les ventes des remontées mécaniques et augmenter les recettes de la régie afin d'atteindre le petit équilibre financier. La commune et la régie sont partenaires et travaillent de concert.

Par contre la commune sera vigilante sur l'amplitude d'ouverture des remontées mécaniques et notamment sur une ouverture aux ailes de saison. Pour l'instant la Présidente de la CCVUSP s'est engagée à ouvrir les remontées mécaniques du 29/06 au 10/09.

M. PARENTE espère que cette annonce sera effective et que pour l'avenir des perspectives d'ouverture sur les ailes de saison seront possibles.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire,

Albert OLIVERO